

## PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

mardi 19 mai 2026

Date de la convocation : 11/05/2026  
 Date de l'affichage : 19/05/2026  
 Date de la réunion : 19/05/2026

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame la Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

STRAUSS Évelyne, Maire	présent(e)
CHAMBEAUDIE Sylvie, conseillère municipale	présent(e)
LESTRADE Didier, conseiller municipal	présent(e)
LAMAGAT Antoine, conseiller municipal	présent(e)
TERRIEUX Christophe, conseiller municipal	présent(e)
VINDEVOGHEL Laurent, conseiller municipal	pouvoir
DELPLACE Alexandra, conseillère municipale	pouvoir
CUZON Ingrid, conseillère municipale	présent(e)
LE GALLIC Victoria, conseillère municipale	présent(e)
LÉONARD Émilie, conseillère municipale	pouvoir
ARDAILLOU Julien, conseiller municipal	présent(e)

Madame Émilie LÉONARD a donné pouvoir à Madame Victoria LE GALLIC, Monsieur Laurent VINDEVOGHEL a donné pouvoir à Monsieur Didier LESTRADE et Madame Alexandra DELPLACE a donné pouvoir à Madame Ingrid CUZON.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Sylvie CHAMBEAUDIE secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- Appel nominal des membres du Conseil Municipal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2026
- **INSTITUTION**
  - ☞ Désignation des délégués au syndicat Mixte BELLOVIC
  - ☞ Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

➤ **FINANCES** :

- ☞ Participation aux frais de scolarité 2025-2026 école de Cosnac

➤ **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES**

- ☞ Mise en place des commissions communales
- ☞ Discussion sur la rédaction d'un règlement intérieur du Conseil Municipal

➤ **QUESTIONS DIVERSES** :

- ☞ Protection juridique des élus
- ☞ Projets à venir
- ☞ Borne de recharge électrique
- ☞ Entretien roncier lotissement de La Doradie
- ☞ Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2026 pour l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales 2026

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 17 avril 2026** : Madame la Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal, et demande de l'approuver. Monsieur Antoine LAMAGAT était absent au dernier conseil et en lisant ce PV, il a souhaité des précisions sur une partie et a interpellé Mme la Maire sur le choix des élus désignés pour aller rencontrer les élus de Ligneyrac. Il s'est senti mis de côté du fait de son statut d' élu du précédent mandat.

Mme la Maire explique sa volonté d'y aller avec un regard neuf, en faisant abstraction de ce qui s'était passé avec l'ancienne municipalité.

Madame Ingrid CUZON soulève une question : peut-on modifier ce PV ? ou le reformuler de manière moins sèche ? Voir avec la secrétaire de Mairie à son retour.

Mme la Maire explique que dès lors que les membres de chaque commission seront désignés, le rôle de chacun sera plus clair.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (11 voix).

- **Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

Aucune décision de Mme la Maire prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- **Bilan de quinzaine** : Mme la Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans les bilans reçus depuis la dernière séance. Elle explique qu'elle essaye de rester exhaustive et le quorum approuve son rapport.

**- INSTITUTIONS :****➤ Désignation des délégués au syndicat Mixte BELLOVIC :****DÉLIBÉRATION N°2026-17 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE BELLOVIC****Présentation :**

Madame la Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du syndicat Mixte BELLOVIC, syndicat d'eau potable, d'assainissement collectif et de voirie rurale et communal non communautaire. Ce syndicat se réunit au minimum 1 fois par trimestre.

**Extrait délibération :**

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	08
Représentés	03
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article [L. 2121-21](#) du CGCT précisant les modalités de vote des décisions du Conseil municipal ;

Vu l'article [L. 5211-1](#) du CGCT rendant l'article [L. 2121-21](#) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article [L. 5711-1](#) du CGCT précisant les modalités de désignation des représentants des communes et EPCI membres d'un syndicat mixte fermé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1er janvier 2024 ;

Vu les délibérations concordantes des communes membres et du Syndicat Mixte BELLOVIC intervenues en 2024 et 2025 portant transfert de la compétence assainissement collectif au profit du Syndicat, avec effet au 1er janvier 2025 et au 1er janvier 2026, conformément aux statuts du Syndicat ;

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Noailhac adhère au Syndicat Mixte Bellovic pour la/les compétence(s) suivantes :

- Eau potable ;
- Assainissement collectif ;

Les statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC précisent que chaque commune membre est représentée au sein du Comité syndical par **un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.**

Conformément à l'article [L. 5711-1](#) du CGCT, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Madame la Maire propose que la Commune de Noailhac soit représentée, au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte BELLOVIC par les membres du Conseil municipal suivants :

- Déléguée titulaire au Syndicat Mixte BELLOVIC : Madame Sylvie CHAMBEAUDIE
- Déléguée suppléante au Syndicat Mixte BELLOVIC : Madame Victoria LE GALLIC

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte BELLOVIC ;
- **Désigne Madame Sylvie CHAMBEAUDIE déléguée titulaire au Syndicat Mixte BELLOVIC**
- **Désigne Madame Victoria LE GALLIC, déléguée suppléante au Syndicat Mixte BELLOVIC. »**

➤ **Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

### DÉLIBÉRATION N°2026-18 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

#### Présentation :

Madame la Maire informe l'assemblée que conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts il convient à chaque changement de municipalité de désigner de nouveaux délégués à la CCID. La commune doit désigner 24 délégués dont seulement 12 seront retenus par les services des impôts (6 titulaires et 6 suppléants). Cette commission se réunit 1 fois par an, à la mairie, en début de chaque année. Les personnes désignées doivent respecter les conditions suivantes :

- être âgées de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne
- jouir de ses droits civils
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisées avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Le rôle de la commission est détaillé dans le document joint (livret du commissaire CCID).

Madame la Maire propose de désigner les personnes suivantes :

- LAFFAIRE Bernadette : 687 Route des Crêtes 19500 NOAILHAC
- RODRIGUES Delphine : 1 Lotissement La Doradie 19500 NOAILHAC
- SOULETIE Jérôme : Antignac 19500 LAGLEYGEOLLE
- ISSARTIER Bertrand : 99 Chemin de Baladre 19500 NOAILHAC
- SERRAGER Patrick : 560 Chemin de Rignac 19500 NOAILHAC
- BOURGÈS Christine : 324 Chemin du Peuch 19500 NOAILHAC
- GRARD Alain : 281 Chemin du Peuch 19500 NOAILHAC
- PAROUTEAU Chantal : 1 Rue de l'Hospitalet 19500 NOAILHAC
- FELIPE LUIS Joseph : 384 Route de La Rougerie 19500 NOAILHAC
- LEJEUNE Catherine : 1 Rue des Écoles 19500 NOAILHAC
- TERRIEUX Christophe : 600 Chemin de La Cisterne 19500 NOAILHAC
- du MAS de PAYSAC Caroline : 100 Chemin de La Farge 19500 NOAILHAC
- CABRÉRA Dana : 2160 Route de Brousse 19500 NOAILHAC
- MAURIE Michel : 129 Route des Crêtes 19500 NOAILHAC
- LAFONT Guy : Route de Gernes 19500 TURENNE
- LASSALLE Christian : 1 Rue Leymonerie 19500 NOAILHAC
- LAMAGAT Antoine : 1 Rue des Remparts 19500 NOAILHAC
- ARLIE Yvon : 559 Chemin de La Ramière 19500 NOAILHAC
- PEYRODE Jean-Louis : 264 Route du Génestal 19500 NOAILHAC
- DELPLACE Alexandra : 124 Route de Laguille 19500 NOAILHAC
- MOURIGAL Émilie : 205 Chemin du Rieux 19500 NOAILHAC
- VALETTE Pascale : 45 Route de La Rougerie 19500 NOAILHAC
- SAULENC Éléonore : 39 Impasse de Favard 19500 NOAILHAC
- RUBENTHALER Cathy : 992 Route d'Orgnac 19500 NOAILHAC

#### **Extrait délibération :**

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	08
Représentés	03
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

«Vu le 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts ;  
Considérant qu'à chaque changement de municipalité il convient de désigner de nouveaux délégués à la CCID ;  
Considérant que la commission est composée de 12 délégués en plus du Maire ;  
Considérant que le Conseil Municipal doit désigner 24 délégués dont seulement 12 seront retenus par les services des impôts dont 6 titulaires et 6 suppléants ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes :

- LAFFAIRE Bernadette : 687 Route des Crêtes 19500 NOAILHAC

- RODRIGUES Delphine : 1 Lotissement La Doradie 19500 NOAILHAC
- SOULETIE Jérôme : Antignac 19500 LAGLEYGEOLLE
- ISSARTIER Bertrand : 99 Chemin de Baladre 19500 NOAILHAC
- SERRAGER Patrick : 560 Chemin de Rignac 19500 NOAILHAC
- BOURGÈS Christine : 324 Chemin du Peuch 19500 NOAILHAC
- GRARD Alain : 281 Chemin du Peuch 19500 NOAILHAC
- PAROUTEAU Chantal : 1 Rue de l'Hospitalet 19500 NOAILHAC
- FELIPE LUIS Joseph : 384 Route de La Rougerie 19500 NOAILHAC
- LEJEUNE Catherine : 1 Rue des Écoles 19500 NOAILHAC
- TERRIEUX Christophe : 600 Chemin de La Cisterne 19500 NOAILHAC
- du MAS de PAYSAC Caroline : 100 Chemin de La Farge 19500 NOAILHAC
- CABRÉRA Dana : 2160 Route de Brousse 19500 NOAILHAC
- MAURIE Michel : 129 Route des Crêtes 19500 NOAILHAC
- LAFONT Guy : Route de Gernes 19500 TURENNE
- LASSALLE Christian : 1 Rue Leymonerie 19500 NOAILHAC
- LAMAGAT Antoine : 1 Rue des Remparts 19500 NOAILHAC
- ARLIE Yvon : 559 Chemin de La Ramière 19500 NOAILHAC
- PEYRODE Jean-Louis : 264 Route du Génestal 19500 NOAILHAC
- DELPLACE Alexandra : 124 Route de Laguille 19500 NOAILHAC
- MOURIGAL Émilie : 205 Chemin du Rieux 19500 NOAILHAC
- VALETTE Pascale : 45 Route de La Rougerie 19500 NOAILHAC
- SAULENC Éléonore : 39 Impasse de Favard 19500 NOAILHAC
- RUBENTHALER Cathy : 992 Route d'Orgnac 19500 NOAILHAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants des présents :

- **DÉSIGNE** la liste ci-dessus en proposition de délégués à la Commission Communale des Impôts Directs.

- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre cette liste au service des impôts. »

#### **- FINANCES :**

➤ **Participation aux frais de scolarité école de Cosnac année scolaire 2025-2026 :**

### **DÉLIBÉRATION N°2026-19 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ 2025-2026 ÉCOLE DE COSNAC**

#### ***Présentation :***

Mme la Maire informe l'assemblée que la commune de Cosnac demande à Noailhac la participation aux frais de scolarité pour l'année 2025-2026 d'un enfant domicilié à Noailhac. Cet enfant était inscrit à Cosnac quand ses parents étaient domiciliés à Cosnac. Entre-temps ils sont venus habiter à Noailhac, mais l'enfant ayant commencé son cycle scolaire à Cosnac, il a le droit de le continuer dans cette commune, et de ce fait, la commune de domicile doit participer aux frais de scolarité de la commune recevant l'enfant dans son école.

Les frais pour l'année scolaire 2025-2026 s'élèvent à 388 74 €. Il convient de prendre une délibération pour accepter ces frais.

**Extrait délibération :**

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	08
Représentés	03
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

«Vu la demande de l'école de Cosnac de participer aux frais de scolarité 2025/2026 de l'école pour 1 élève ;

**Considérant** que l'élève concerné est a commencé son cycle alors qu'il était domicilié sur la commune de Cosnac ;

**Considérant** qu'il peut continu er son cycle sur cette commune quand bien même il n'y est plus domicilié ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de participer aux frais de scolarité de cet élève pour un montant de 388.74 €.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition de Mme la Maire pour un montant de 388.74 €
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 à l'article 62875 ; »

**- FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES :**

➤ **Mise en place des commissions communales :** Discussion de l'ensemble du Conseil pour la désignation d'élus à chaque commission

Commissions	Élus présents de droit	Élus
<b>Appel d'offre</b>	Évelyne STRAUSS, Maire	Laurent VINDEVOGHEL, conseiller municipal Christophe TERRIEUX, conseiller municipal Sylvie CHAMBEAUDIE, 1 <sup>ère</sup> Adjointe Didier LESTRADE, 2 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>Finances</b>	Évelyne STRAUSS, Maire	Laurent VINDEVOGHEL, conseiller municipal Christophe TERRIEUX, conseiller municipal Antoine LAMAGAT, conseiller municipal Sylvie CHAMBEAUDIE, 1 <sup>ère</sup> Adjointe Didier LESTRADE, 2 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>Communication (Noailhac Info, site,...)</b>	Évelyne STRAUSS, Maire	Ingrid CUZON, conseillère municipale Antoine LAMAGAT, conseiller municipal Sylvie CHAMBEAUDIE, 1 <sup>ère</sup> Adjointe
<b>Urbanisme Travaux Voirie</b>	Évelyne STRAUSS, Maire	Christophe TERRIEUX, conseiller municipal Antoine LAMAGAT, conseiller municipal Victoria LE GALLIC, conseillère municipale Didier LESTRADE, 2 <sup>ème</sup> Adjoint
<b>École</b>	Évelyne STRAUSS, Maire	Ingrid CUZON, conseillère municipale Émilie LÉONARD, conseillère municipale Sylvie CHAMBEAUDIE, 1 <sup>ère</sup> Adjointe
<b>Agriculture, environnement</b>	Évelyne STRAUSS, Maire	Laurent VINDEVOGHEL, conseiller municipal Julien ARDAILLOU, conseiller municipal
<b>Évènementiel et relations avec les associations (fête du village, repas des séniors, gestion de la salle des fêtes...)</b>	Évelyne STRAUSS, Maire	Alexandra DELPLACE, conseillère municipale Émilie LÉONARD, conseillère municipale Victoria LE GALLIC, conseillère municipale Ingrid CUZON, conseillère municipale
<b>Culture et patrimoine</b>	Évelyne STRAUSS, Maire	Laurent VINDEVOGHEL, conseiller municipal Christophe TERRIEUX, conseiller municipal Ingrid CUZON, conseillère municipale

➤ **Discussion sur la rédaction d'un règlement intérieur du Conseil Municipal**

**- QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **Devis pour les installations téléphoniques :** Contacter de entreprises pour réaliser des devis quant à l'installation de la fibre dans la salle des fêtes pour le téléphone en cas d'urgence. Revoir toute l'installation dans un souci d'économies possibles.

Approbation à l'unanimité

➤ **Chemin de Courlat :** La boue a été enlevée, la chaussée est désormais praticable. Mme la Maire a aussi fait la demande pour que ce glissement soit classé en catastrophes naturelles, dossier à suivre...

Didier LESTRADE a métré le chemin pour les assurances et a trouvé 160 m2. L'expert de l'assurance AXA de M. et Mme TOCABEN a trouvé 25m2.

Demande d'une contre-expertise avec l'expert de l'assurance de la commune.

Didier LESTRADE a fait faire un devis pour refaire tout le chemin à la suite de la réfection de la chaussée prise en charge par l'assurance, soit 240 mètres de monocouche sur 900 euros.

➤ **Protection juridique des élus** : Deux choix d'assurances possibles : la SMAL ou AXA à étudier, Mme la Maire annonce qu'elle paiera la cotisation avec ses indemnités d'élue.

➤ **Borne de recharge électrique**

➤ **Entretien du « roncier » de La Doradie** : aller sur place et mesurer l'étendue du chantier. Devis à réaliser avec des entreprises équipées d'un robot.

➤ **Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal** : vendredi 5 juin 2026 à 20h00 pour l'élection des électeurs aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Séance levée à 22h30.

**Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des votants et représentés lors de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026.**

Sylvie CHAMBEAUDIE  
Secrétaire de séance



Évelyne STRAUSS  
Maire de Noailhac

